

Normur, le 27-2-1945.

~~à remettre à la ville~~

Monsieur le Receveur des Domaines,

Suite à notre conversation de ce matin, je prends la respectueuse liberté de vous confirmer, par cette lettre, ma requête et de rappeler mon cas à votre bienveillance.

Je suis sinistré du 18 août et j'ai tout perdu, j'habitais à ce moment, Avenue Albert I^{er}, 137, et j'étais marié d'un mois, le coup n'en fut que plus dur.

Je viens d'apprendre par un membre de l'Administration Communale, dont je fis partie jusqu'en octobre dernier, que la Ville de Normur, sous votre direction, permet aux sinistrés

21
complets de disposer de meuble requisitionnés
par les Allemands et abandonnés, par eux-ci,
à leur départ.

C'est à cette généreuse initiative, de votre part,
que je fais appel, pour solliciter l'obtention d'une
chambre à coucher, vous me rendriez, ce fai-
sant, un inestimable service, car, depuis le
sinistre nous en sommes réduits à vivre
dans les meubles d'autrui

Les services d'aide aux Sinistrés ne peuvent
plus nous venir en aide, faute de mobiliers,
et la maigre somme mise à notre disposition
permet à peine l'achat d'une cuisine et
une chambre à coucher est hors de nos moyens.
Aussi, Monsieur le Receveur, nous comptons
beaucoup sur votre générosité et soyez assuré
à l'avance, de toute notre gratitude.

27
Dans l'attente d'une réponse favorable de
votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur
le Receveur des Domaines, nos salutations les
plus respectueuses.

R. Fossepié

M^r. Fossepié René
rue Grandgagnage, 19
Namur.

Carte de sinistre 17. n^o 888.

À Monsieur Girson
Receveur des Domaines
Namur.

D'accord,
pour la délivrance d'une
Chambre à coucher.
Namur, le 3.3.1945

Le Commissaire ou Comité
d'acquisition

COMITÉ D'ACQUISITION
POUR
LA PROVINCE DE
NAMUR

Girson